

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-DC-13**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,
Vu le contrat n°002215 signé avec Cinq sur 5, le 12 octobre 2009 portant sur la télésurveillance du bâtiment,
Considérant qu'il s'avère indispensable d'actualiser ledit contrat à compter du 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé la signature d'un contrat de télésurveillance entre le centre de gestion d'Eure-et-Loir représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

CINQ SUR 5 SÉCURITÉ dont le siège est situé 3 avenue Nicolas Conté – 28005 CHARTRES CEDEX représenté par Sébastien RIBÉMONT, Directeur général délégué,

Article 2 : Le contrat prend effet pour une durée initiale de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 et se renouvelle par tacite reconduction par période de 12 mois.

Article 3 : La redevance mensuelle s'élève à 82.65€ HT soit 991.80€ HT pour une année (soit 1190.16€ TTC), et révisable à échéance de chaque période de 12 mois.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 13 mai 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi à la
Préfecture le 16/05/2025

La Directrice générale, par
délégation,

Gabrielle BARRETT